

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 19 février 2025

02.2025-17	PATRIMOINE Marché à procédure adaptée « Études de faisabilité et de programmation dans le cadre de travaux d'extension du siège de Clisson sèvre et maine agglo »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment l'articles L.2123-1,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le rapport d'analyse des offres,

Considérant que la SARL Vérifica, domiciliée au 2 impasse le Mintier 44100 Nantes, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour les études de faisabilité et de programmation dans le cadre de travaux d'extension du siège de Clisson sèvre et maine agglo, avec la SARL Vérifica, domiciliée au 2 impasse le Mintier 44100 Nantes, pour montant total et forfaitaire de 21 450,00 € HT.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »